

FICHE N° 8

CARTE SCOLAIRE - SECTORISATION

La carte scolaire pour la rentrée scolaire 2019 est accessible en ligne sur le site de la **DSDEN du Rhône** :

www.ac-lyon.fr/dsden69

- Aller sur « **espace parents** »
- Puis sur « **carte scolaire second degré pour la rentrée scolaire 2019** »

En bas de page se trouvent des onglets qui vous permettent de faire des recherches par commune

La recherche du collège de secteur se fait par **n° de rue de résidence** de l'élève.

Vous verrez les adresses qui donnent accès à plusieurs collèges de secteur.

Pour les petites communes qui ne donnent pas lieu à recherche par rue, aller sur l'onglet
« **Rhône-Métropole** »

Rappel : c'est l'adresse du représentant légal qui aura la garde de l'enfant au 1^{er} septembre 2019 qui détermine le collège de secteur (et pas l'adresse de la tante, des grands parents, de la nourrice, du lieu de travail des parents...). En cas de garde partagée, la famille doit faire le choix : le domicile du père ou celui de la mère.

Toute fausse déclaration donnera lieu à révision d'affectation avec réorientation auprès du véritable collège de secteur de l'élève après le 13 juin, sous réserve de places disponibles. Si celui-ci n'a plus de place, la famille prend le risque d'une affectation par l'IA-DASEN plus éloignée.

Si vous ne trouvez pas le collège de secteur avec l'adresse donnée par la famille, veuillez adresser un mail à : **ce.ia69-dos-prospectives@ac-lyon.fr**